AQVITANIA

TOME 2

1984

ISBN 2 86781 - 031 - 0
© Presses Universitaires de Bordeaux, 1985.
Droits de reproduction réservés pour tous pays.

AQVITANIA

UNE REVUE INTER-RÉGIONALE D'ARCHÉOLOGIE

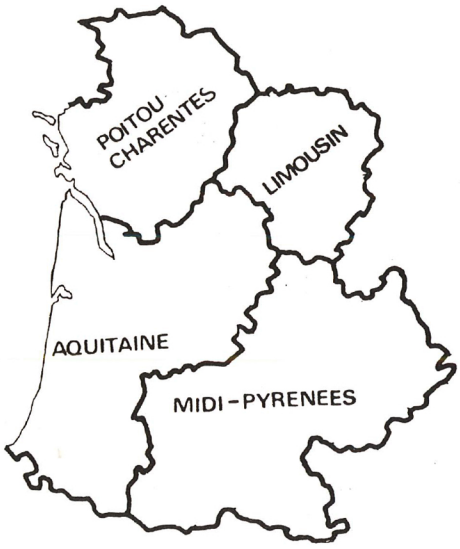

Ce numéro a été publié avec le concours du Ministère de la Culture et avec la participation du Centre National de la Recherche Scientifique

PRESSES UNIVERSITAIRES DE BORDEAUX

AQUITANIA

Tome 2, 1984.

SOMMAIRE

Ch. CHEVILLOT, *Le site protohistorique de Chalucet, commune de Saint-Jean-Ligoure (Haute-Vienne). Bilan de dix-huit années de recherche*..... 3

A. RAYSSIGUIER, J.-M. SEGUIER, *La nécropole du I^er^ Age du Fer de Barthou, Lautrec (Tarn) et la chronologie des champs d'urnes tarnais*..... 37

J. HIERNARD, *Les monnaies antiques de Niort (Deux-Sèvres)*..... 59

D. et F. TASSEAUX et alii, *Aulnay de Saintonge : Un camp militaire augusto-tibérien en Aquitaine,* 2^e^ partie..... 105

F. BERTHAULT, X. DUPUIS, M. FINCKER, J.-F. PICHONNEAU, *Les édifices de spectacle de l'Antique Aginnum. Etat de la question en 1984*..... 159

J. BOUBE, *Contribution à l'étude des sarcophages paléochrétiens du Sud-Ouest de la Gaule*... 175

Y. LABORIE, *La poterie bergeracoise du XIV^e^ siècle. L'officine Sainte-Catherine à Bergerac*.. 239

NOTES ET DOCUMENTS

J. GOMEZ de SOTO, Marie-Jeanne ROULIERE-LAMBERT, Le tumulus du Bonethève à Pressignac (Charente). Une tombe de cavalier du 1^er^ Age du Fer ?..... 261

M. BATS, BUI-THI-MAI, Une étude pollinique aux origines de Beneharnum gallo-romain (Lescar, Pyrénées-Atlantiques)..... 269

J.-P. LOUSTAUD, Découverte à Limoges de deux amphores de M. Porcius et Sex. Domitius/Saturio 277

J.-F. BUISSON, Un sarcophage gallo-romain de plomb à Verteuil (Charente)..... 285

Ce numéro a été publié avec le concours du Ministère de la Culture, direction du Patrimoine, Sous-Direction de l'Archéologie, du Centre régional de Poitou-Charentes et avec la participation du Centre National de la Recherche Scientifique.

Adresser tout ce qui concerne

- *le secrétariat de la rédaction* à Direction des Antiquités Historiques d'Aquitaine, 28 place Gambetta, 33074 BORDEAUX CEDEX — Tél. 52.01.68 poste 334
- *l'édition et la diffusion* à M. J.-M. LACROIX, Presses Universitaires de Bordeaux, Université de Bordeaux III, Domaine Universitaire, 33405 TALENCE CEDEX.

Prix et mode de paiement.

Règlement *(à joindre obligatoirement au bulletin de commande)* par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : M. l'Agent Comptable de l'Université de Bordeaux III (Mentionner au dos du chèque : **pour le Compte 965 PUB).**

Couverture. *Céramiques du XIV^e^ siècle, Officine Sainte-Catherine à Bergerac.*

Revue Aquitania, Tome 2, 1984.

Frédéric BERTHAULT, Xavier DUPUIS,
Myriam FINCKER, Jean-François PICHONNEAU.

LES ÉDIFICES DE SPECTACLE DE L'ANTIQUE AGINNUM. ÉTAT DE LA QUESTION EN 1984.

THE SHOW BUILDINGS OF THE ANCIENT AGINNUM

Résumé : En 1977, au sud de la ville d'Agen, une fouille de sauvetage avait remis au jour les vestiges d'un « amphithéâtre » connu depuis le XVII[e] siècle. Cette identification, confirmée à la suite de cette première intervention, a été remise en question en 1983, après qu'une autre partie du monument eut été fouillée lors de la suite des travaux. L'étude architecturale de l'ensemble des vestiges semble en effet davantage privilégier l'hypothèse d'un théâtre. Hors, au nord de la ville, le parcellaire a conservé l'empreinte d'un autre édifice que de nombreux arguments (la toponymie, les dimensions, la forme générale et le tracé des parcelles) incitent à identifier à un amphithéâtre. Contrairement à ce que l'on peut constater dans d'autres villes d'Aquitaine, l'antique Aginnum possédait donc apparemment deux édifices de spectacle, un théâtre et un amphithéâtre, constatation qui permet de reposer le problème de l'existence du premier type de monument dans les chefs-lieux de cité de la région.

Abstract : *In 1977, an emergency excavation south of Agen brought up the remains of an "amphitheatre" known since the XVIIth century. This identification confirmed by the first operation, was questionned in 1983, after the discovery of an other part of the monument during demolition works. Indeed, the architectural studies support much more the hypothesis of a theatre. On the other hand, north of the town, the traces of ancient land division kept the print of another building which can be identified to an amphitheatre by numerous arguments (the toponymy, the dimensions, the general figure and the layout). Contrary to some other towns of the Aquitaine region, the ancient Aginnum had apparently two show places, one theatre and one amphitheatre. This observation cross up again the existence of the first kind of building in the county towns in this region.*

Frédéric BERTHAULT, technicien à la Direction des Antiquités Historiques d'Aquitaine ;
Xavier DUPUIS, conservateur des fouilles à la Direction des Antiquités Historiques du Nord-Pas-de-Calais ;
Myriam FINCKER, architecte à l'Institut de Recherche sur l'Architecture Antique du Sud-Ouest ;
Jean-François PICHONNEAU, technicien à la Direction des Antiquités Historiques d'Aquitaine.

Jusqu'en 1977, les édifices de spectacle de la ville d'Agen, l'antique *Aginnum,* capitale de la Cité des Nitiobroges, étaient très mal connus. En effet, seules de rares et laconiques mentions d'érudits des XVII^e^, XVIII^e^ et XIX^e^ siècles témoignaient de l'existence probable d'un « amphithéâtre » au sud de la ville, près de la porte Neuve [1]. En 1958 encore, Albert Grenier, reprenant l'ensemble de ces témoignages, non seulement ne pouvait apporter aucun élément nouveau, mais devait en fait reconnaître que la nature exacte du monument restait indéterminée [2].

Or, en 1977 et 1978, une intervention archéologique de sauvetage, effectuée place Armand-Fallières, en mettait au jour les vestiges, identifiés presque aussitôt à ceux d'un amphithéâtre [3]. La reprise des travaux en 1983 sur la parcelle voisine présentée ici par F. Berthault et J.-F. Pichonneau permit la découverte et le relevé d'une nouvelle portion du monument dont le plan d'ensemble apparut alors beaucoup plus nettement. L'étude architecturale de l'édifice développée par Myriam Fincker souleva dès l'abord un certain nombre de questions. Cependant, la confrontation des données architecturales avec les résultats obtenus par une nouvelle approche de quelques documents anciens et par l'étude du parcellaire d'Agen proposée par Xavier Dupuis a permis, sinon de résoudre certaines contradictions apparentes, du moins d'envisager de façon nouvelle le double problème de la destination de l'édifice de la place Armand-Fallières et des monuments de spectacle de la ville antique d'Agen.

L'INTERVENTION DE MARS 1983

En 1976, la construction d'un parking et de plusieurs immeubles destinés à abriter des habitations et des bureaux de la Sécurité sociale provoqua la destruction de l'ancien Carmel implanté depuis 1841 à l'angle de la place Armand-Fallières et du cours Victor-Hugo. A cette occasion, divers vestiges antiques, et notamment une mosaïque et un hypocauste, furent mis au jour [4].

La poursuite des travaux en 1977 et en 1978 fut à l'origine de la découverte de nombreuses substructions gallo-romaines et d'un vaste quartier artisanal fouillés par A. Dautant, J. Désert, J.-C. Golvin, A. Jerebzoff et J. Seigne [5] (fig. 1). L'étude du matériel archéologique recueilli montre que le site avait été occupé de la fin du règne d'Auguste au milieu du II^e^ siècle ap. J.-C., tandis que les relevés effectués par J.-C. Golvin, alors responsable du Bureau d'Architecture Antique du Sud-Ouest, et J. Schreyeck, membre de ce même bureau, laissaient supposer que les substructions retrouvées appartenaient à un amphithéâtre, dont le contexte archéologique datait la construction de la période flavienne [6].

La reprise des travaux, sur la parcelle immédiatement contiguë à l'est de celles qui avaient révélé les vestiges de l'amphithéâtre quelques années auparavant, laissait espérer la découverte de nouvelles structures appartenant à cet édifice (fig. 2). Cette dernière tranche a débuté au mois de mars 1983 et la Direction des Antiquités Historiques d'Aquitaine, malheureusement tardivement alertée, a aussitôt dépêché une équipe pour suivre les opérations de terrassement et effectuer le sauvetage des structures et du mobilier mis au jour.

Cette équipe a été aidée bénévolement dans sa tâche par M. Alexandre Jerebzoff, correspondant à Agen de la Direction, et par M. Philippe Jacques, enseignant. Simultanément, l'Institut de Recherche sur

1. Les principales références sont rassemblées dans l'article de J. DÉSERT, J.-C. GOLVIN, A. JEREBZOFF et J. SEIGNE, *Agen. Sauvetage et disparition de l'amphithéâtre romain, Archéologia,* n° 158, septembre 1981, p. 40-49 (article désormais cité : *Archéologia*), notamment p. 40 et 43 et par A. GRENIER, *Manuel d'Archéologie gallo-romaine, III^e^ partie,* 2, *Ludi et circenses, Théâtres, Amphithéâtres, Cirques ;* Paris, 1958 (ouvrage désormais cité : Grenier), p. 836. Il faut peut-être ajouter à ces différents témoignages l'inscription *C.I.L.,* t. XIII, n° 925, trouvée à Malconte, c'est-à-dire à proximité de la place Armand-Fallières. Elle mentionne, en effet, un acte d'évergétisme accompli par une *V[e]ra* (?) *Quadrati fil[ia],* qui avait offert des *o[sti]a* (?) et *postes lapideas,* c'est-à-dire « des entrées et des portes », autrement dit un système d'accès, « en pierre ». Il peut évidemment paraître tentant de la rapporter à l'édifice dont les vestiges ont été retrouvés à proximité.

2. GRENIER, p. 836.

3. *Archéologia,* p. 43-45.

4. J. COUPRY, *Informations archéologiques, Gallia,* t. 35, 1977, p. 459 et fig. 12.

5. *Archéologia* et J. COUPRY, *Informations archéologiques, Gallia,* t. 37, 1977, p. 505-506 et fig. 16-19.

6. *Archéologia,* p. 45-46.

Fig. 1. — Vue de l'ensemble des vestiges mis au jour en 1977-78.

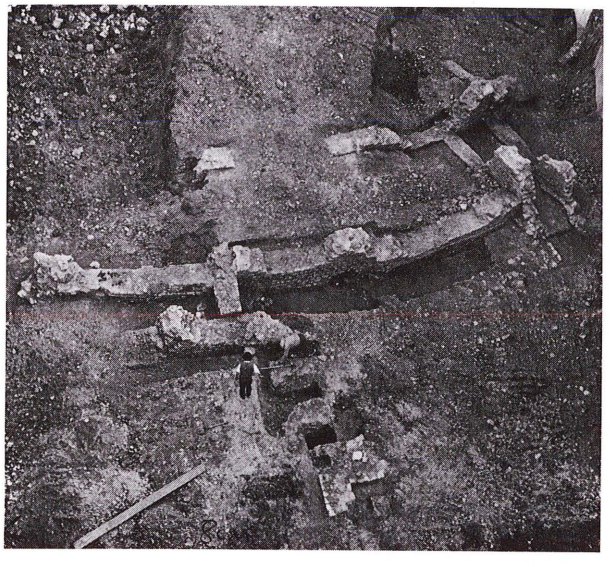

Fig. 2. — Vue de l'ensemble des vestiges mis au jour en 1983.

l'Architecture Antique de Pau (I.R.A.A.-C.N.R.S.) a envoyé sur place un architecte pour compléter les premiers relevés effectués en 1977 et 1978.

Malheureusement, lorsque l'équipe est arrivée sur place, les engins du chantier avaient déjà détruit une partie des structures, supprimant ainsi une part notable des informations archéologiques que l'on pouvait légitimement espérer recueillir. Les recherches, ainsi limitées par la force des choses, ont porté essentiellement sur le dégagement des fragments de murs en petit appareil et sur la fouille de structures disparues dont il ne subsistait que les traces en négatif.

Cet édifice public, construit dans une zone inondable, a très tôt servi de carrière après son abandon survenu dans le courant du IIe siècle ap. J.-C. [7] : tous les éléments architecturaux retrouvés font partie des infrastructures du monument.

Le matériel réduit à quelques tessons n'a apporté aucun élément capable d'affiner la datation proposée en 1978. Lors de cette première opération, la découverte dans les fondations d'un moyen bronze de Vespasien et l'étude de la stratigraphie de l'ensemble du secteur fouillé avaient permis de placer la construction de cet édifice aux alentours de la fin du Ier siècle ap. J.-C. [8], datation qu'en l'absence de nouvelles données plus précises nous continuons d'adopter.

En dépit de ces aspects négatifs, la découverte des substructions conservées et le relevé de celles dont il ne subsistait plus que le tracé ont permis de compléter et de préciser le plan de l'édifice établi à l'issue des fouilles de 1977 et 1978, apport qui, nous allons le voir, est loin d'être négligeable.

ÉTUDE ARCHITECTURALE DE L'ÉDIFICE : AMPHITHÉATRE OU THÉATRE ? (fig. 3)

Les structures dégagées lors des fouilles de 1977 et 1978 sont composées d'une portion de façade annulaire (M_0) comprenant huit piédroits et de trois sections de murs concentriques, M_1, M_2 et M_3, parallèles à la façade. Les circulations sont matérialisées par une série de murs radiaux perpendiculaires aux structures

7. *Archéologia,* p. 46.
8. *Archéologia,* p. 45-46.

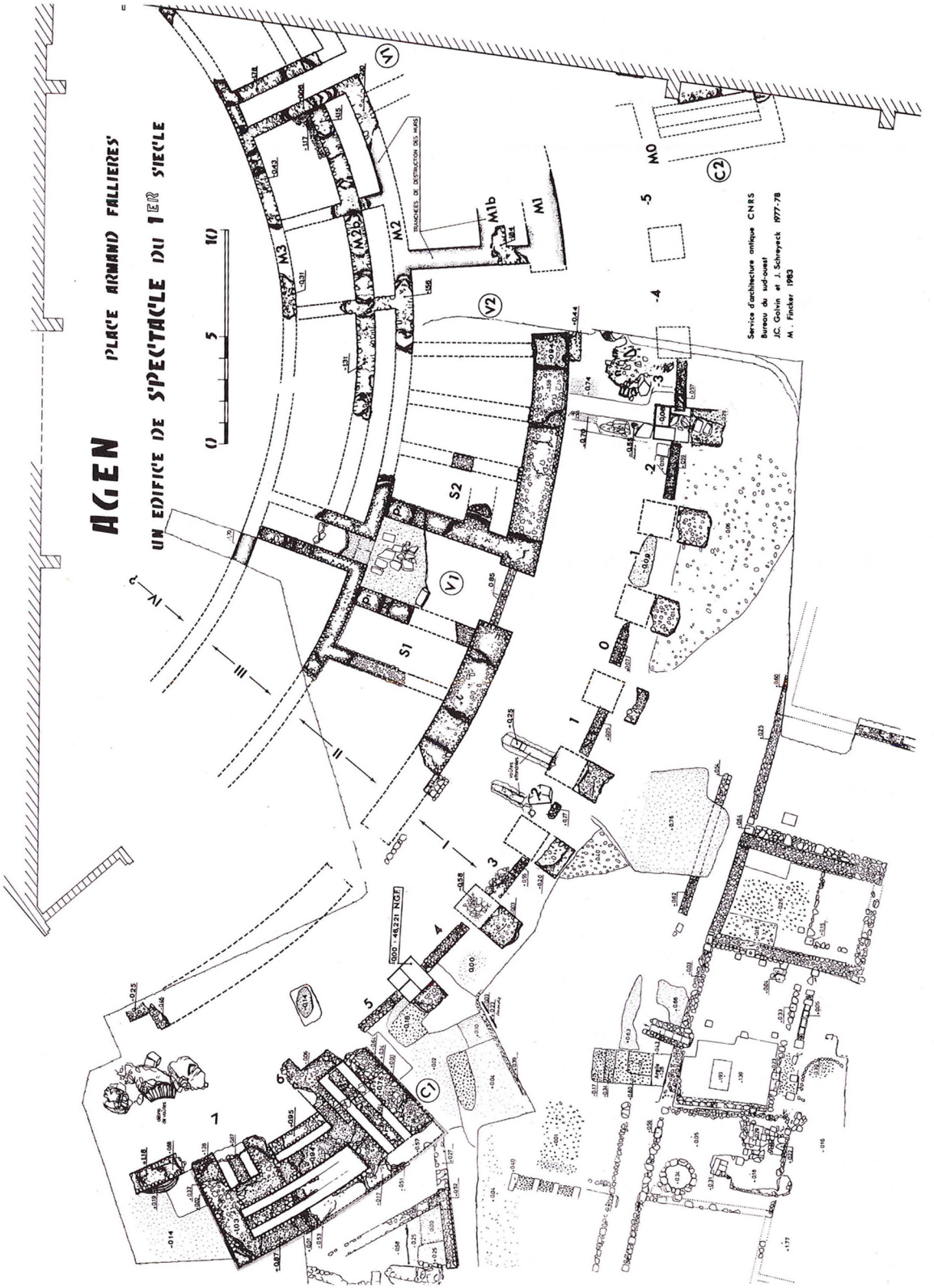

Fig. 3. — Agen, place Armand-Fallières : un édifice de spectacle du Ier siècle ; relevé des structures mises au jour en 1977-78 et 1983.

annulaires et par une cage d'escalier construite en saillie contre la façade. Cette circulation verticale avait amené les inventeurs à comparer l'édifice d'Agen à l'amphithéâtre de Pola en Yougoslavie qui se caractérise par un aménagement architectural semblable [9].

Ces vestiges permirent dès 1978 de définir trois types d'accès à la *cavea* : le vomitoire V_1 (travée 0) [10] amenait directement les spectateurs au *maenianum* III [11] et s'ouvrait par deux portes latérales, P_1 et P_2, sur deux salles, S_1 et S_2, dans lesquelles étaient probablement aménagés les escaliers d'accès à la galerie annulaire du premier étage qui distribuait les vomitoires du *maenianum* II ; enfin la cage d'escalier C_1, en saillie contre la façade, reliait l'extérieur de l'édifice au *maenianum* supérieur, I, sans interférence avec les cheminements d'accès aux *maeniana* inférieurs.

Sur la base de ces données, les membres de l'équipe de fouille avaient, à l'époque, restitué un grand amphithéâtre dont l'axe majeur était situé travée -4 [12] ; cette hypothèse qui s'imposait alors sans ambiguïté, se trouve aujourd'hui infirmée par la campagne de fouille de 1983 dont les découvertes attestent l'existence d'un édifice plus modeste.

Bien que très limitées, les fouilles effectuées en mars 1983 ont mis au jour des vestiges supplémentaires des murs annulaires M_2 et M_3, leurs intersections avec plusieurs structures radiales, ainsi qu'une nouvelle section du mur M_1, dont le retour oriental, réduit à l'état d'empreinte, permet de localiser un nouveau type de vomitoire : V_2. Dans cette zone sont également dégagés deux murs annulaires M_{1b} et M_{2b} parallèles à M_1 et M_2 et, plus à l'est, travée -8, un vomitoire identique à celui de la travée -4 : V_1. Nous avons d'autre part observé, inclus dans le mur qui limite à l'est la zone fouillée (fig. 4), trois tronçons de murs parfaitement symétriques, par rapport à l'axe de la travée 0, aux structures de la cage d'escalier C_1 dégagée en 1977 et 1978. Cette découverte nous permet de restituer à cet emplacement une circulation verticale C_2 identique à C_1 et de reconnaître en l'axe de la travée 0, un axe de symétrie de l'édifice.

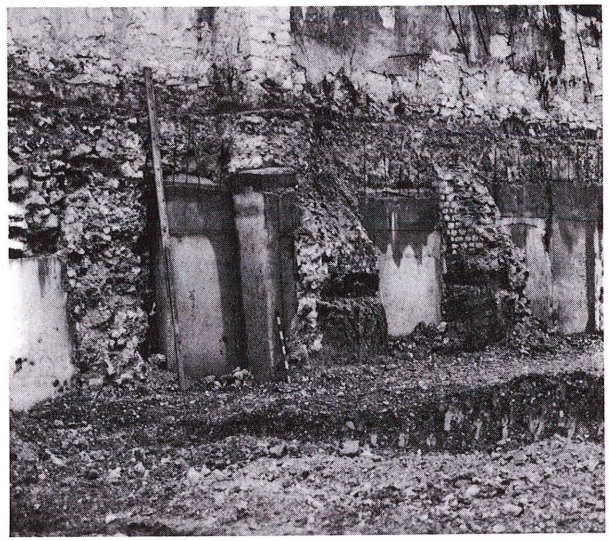

Fig. 4. — Trois tronçons de mur, vestiges d'une cage d'escalier C_2.

L'ensemble des vestiges découverts appartiennent aux fondations ou à l'infrastructure du monument. En effet, le niveau d'arasement des murs est toujours situé à une cote inférieure à la cote $-0{,}14$ m définie comme niveau du sol de la galerie extérieure du rez-de-chaussée par les relevés antérieurs.

Fig. 5. — Élévation d'un mur en petit appareil irrégulier.

9. *Archéologia,* p. 43-44 et fig. p. 44, et S. MLAKAR, *The amphitheatre in Pula,* Archéological Museum of Istria, 1973.

10. Travée 5 selon la numérotation adoptée sur le plan publié (à l'envers) dans *Archéologia,* p. 42, numérotation modifiée ici en fonction des découvertes récentes.

11. La cavea d'un édifice de spectacle était divisée en bandeaux annulaires, les *maeniana,* destinés à regrouper le public par catégorie sociale. Voir sur le sujet, E. VILLE, *La gladiature en Occident,* Rome, 1981, p. 433 à 439.

12. *Archéologia,* p. 44, travée 1 selon la numérotation adoptée sur le plan publié p. 42.

De type superficiel, les fondations se présentent sous la forme d'une fouille en rigole, creusée dans le substrat alluvionnaire sur une vingtaine de centimètres de profondeur. Le fond de la fouille est comblé par des blocs de petit appareil brut d'extraction noyés dans un mortier de chaux sableux. Cette semelle dont le niveau supérieur se situe à la cote $-1{,}10 \pm 0{,}10$ m déborde de 3 à 8 cm de part et d'autre des murs d'infrastructure. En élévation, le parement des murs est constitué des moellons calcaires grossièrement équarris (fig. 5) de 10 à 11 cm de haut sur 12 à 15 cm de large disposés en assises horizontales. Taillées en dépouille et posées en queue, ces pierres coffrent un emplecton [13] composé d'éclats de taille noyés dans un mortier de chaux sableux identique à celui de la semelle de fondation.

La brique, dont l'utilisation ponctuelle avait été remarquée lors des fouilles précédentes [14], n'entre pas dans la composition de l'infrastructure du monument ; son emploi en superstructure suggère des restaurations postérieures à la construction de l'édifice.

La largeur des différents murs est variable : si l'emprise des parois annulaires M_2, M_{2b} et M_3 ne dépasse pas 0,90 m et si celle des murs radiaux varie de 0,70 à 0,80 m, l'épaisseur de M_1 et M_{1b} est de 1,70 m. L'épaisseur de ces murs, destinés à supporter la plus haute élévation de l'édifice, a été augmentée en fonction de la charge qu'ils supportent [15].

Les intersections des murs annulaires et radiaux sont renforcées par un appareil en besace ; toutefois, la liaison des refends du vomitoire V_1 de la travée -8 avec le mur M_{2b}, effective au niveau des semelles de fondation ne se poursuit pas en élévation (fig. 6). Cette particularité est sans doute la cause de la disparition de ce mur aux abords du vomitoire V_1 de la travée 0 où il n'a pas été repéré lors des fouilles de 1977-78.

L'observation de l'ensemble des vestiges relevés nous permet aujourd'hui de mieux définir la forme, les dimensions et l'organisation générale de l'édifice (fig. 7) : à l'exception des parois qui délimitent les vomitoires, toutes les structures radiales convergent en un même point U situé à environ 43 m du nu extérieur de la façade [16] ; en effet, si l'axe des vomitoires converge également vers ce même point U, les murs qui les matérialisent sont parallèles à leur axe d'implantation. Les directions des axes des vomitoires V_1 (travée 0 et travée -8) déterminent un angle de 45° dont la bissectrice correspond à l'axe des vomitoires V_2 (travée -4). Les parois latérales des cages d'escaliers en saillie contre la façade obéissent également à cette règle de convergence vers le point U et la prolongation du parement extérieur du mur ouest de C_1 détermine avec l'axe de la travée 0 un angle de 45°. Il ressort en outre de nos relevés que le point U est aussi le centre des cercles sur lesquels sont implantées les structures annulaires.

Les propriétés de l'axe 0 [17] (fig. 7) nous permettent de restituer par symétrie toute structure dont il subsiste des vestiges significatifs ; on constate alors que les structures annulaires ainsi déterminées correspondent à un arc intercepté par un angle, de sommet U, d'environ 120°.

Nous pouvons, sur la base de ces éléments, préciser l'organisation spatiale de l'édifice : les structures annulaires M_0, M_1, M_2 et M_3 divisent l'espace bâti en 3 bandeaux qui correspondent à trois *maeniana*. Le *maenianum* I est délimité par les murs M_0 et M_1, le *maenianum* II par les murs M_1 et M_2, le *maenianum* III par les murs M_2 et M_3.

D'autre part, les structures relevées définissent quatre types d'accès à la *cavea* : les cages d'escaliers en saillie contre la façade desservaient le couronnement de l'édifice (*maenianum* I) ; les ouvertures P_1 et P_2 situées dans les parois latérales des vomitoires de type

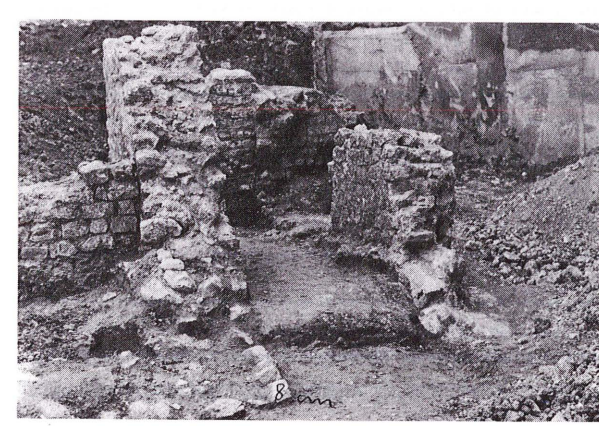

Fig. 6. — Le mur M_{2b} n'est pas lié au refend du vomitoire de la travée -8.

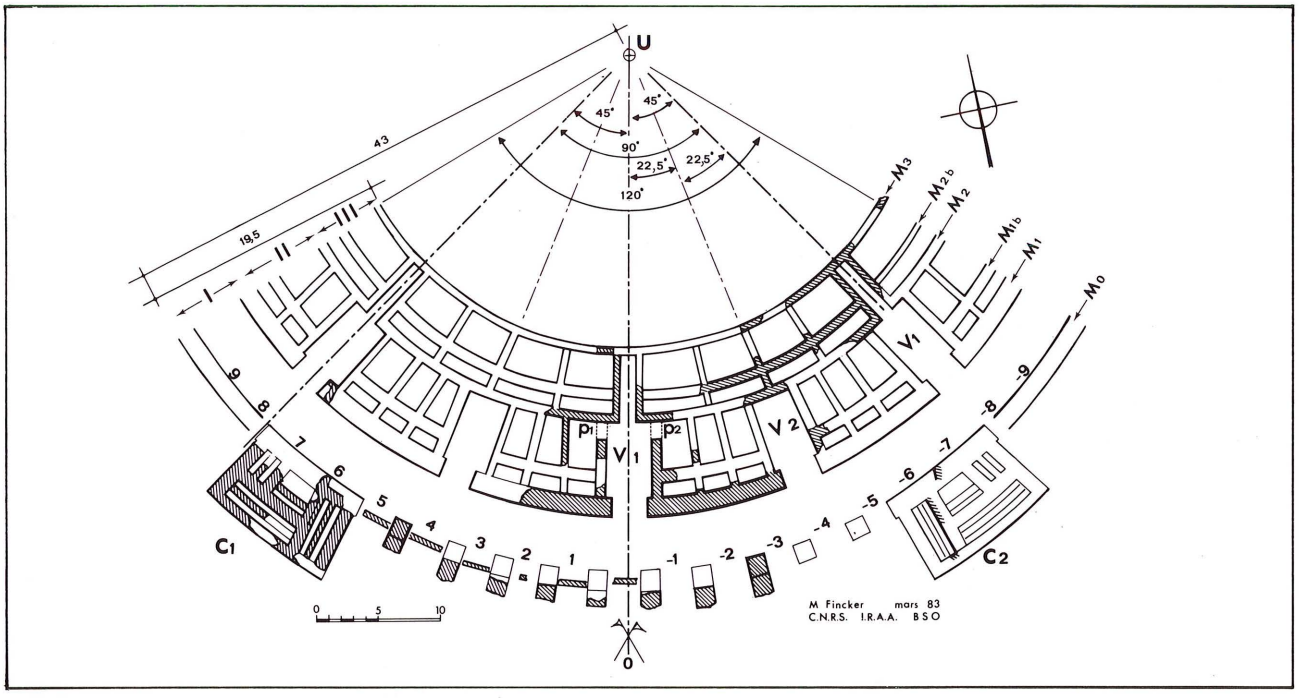

Fig. 7. — Structures en place et restituées symétriquement par rapport à l'axe de la travée 0.

V_1 conduisaient le spectateur au promenoir extérieur du premier étage d'où il rejoignait le *maenianum* II en empruntant des escaliers aménagés entre les murs annulaires M_1 et M_{1b} [18] ; les vomitoires de type V_2 reliaient directement la galerie extérieure du rez-de-chaussée à la *praecinction* supérieure du *maenianum* III ; enfin, les vomitoires de type V_1 pouvaient conduire les usagers, soit au premier rang de gradins du *maenianum* III, soit à un *maenianum* IV, concentrique à M_3.

L'approche de l'organisation spatiale que nous permettent l'étendue et l'état des vestiges n'est cependant pas suffisante pour déterminer avec une certitude absolue la fonction de cet édifice de spectacle. Toutefois s'il est peu probable que les structures mises au jour correspondent à l'extrémité semi-circulaire d'un cirque dont la largeur de la piste ($2 \times 23{,}5$ m $= 47$ m) serait très inférieure à celle de tous les édifices de ce type [19], nous allons voir qu'elles peuvent se conformer au plan d'un amphithéâtre ou mieux encore à celui d'un théâtre.

13. Le terme « emplecton » désigne la fourrure d'un mur à parement double selon la définition donnée par VITRUVE, *De architectura,* II, 8, 20, traduction de A. CHOISY, *Vitruve*, Paris, réed. 1971, tome I, p. 92 et reprise par R. MARTIN, *Manuel d'architecture grecque,* Paris 1965, p. 374.

14. *Archéologia*, p. 44.

15. Il faut noter que lorsqu'en 1859, J.-F. BOUDON DE SAINT-AMANS dans son *Essai sur les antiquités du département du Lot-et-Garonne,* Agen, 1859 (désormais cité : Boudon de Saint-Amans) rapporte, p. 50-51, les observations faites à l'emplacement de la place Armand-Fallières, en 1773 par Joseph Labrunie, il décrit deux murs concentriques reliés l'un à l'autre par des structures rayonnant vers un centre commun. Si les données de Labrunie sont exactes, pour une valeur du pied de 0,324 m, l'épaisseur des murs observés serait de 1,35 m pour le plus excentrique et de 1,13 m pour le suivant, c'est-à-dire des valeurs légèrement inférieures à celles de nos propres relevés. Il est probable que les dimensions données correspondent à celles de l'élévation de l'édifice, alors que nous n'avons pu observer que les fondations.

16. Nous ne tenons pas compte ici de l'épaisseur des cages d'escaliers en saillie contre la façade.

17. La travée 0 est un des axes de symétrie de l'édifice, voir *supra,* p. 163.

18. L'utilisation de ce système de circulation entre deux murs concentriques a été relevée dernièrement dans l'amphithéâtre de Saintes : J. DOREAU, J.-C. GOLVIN, L. MAURIN, *L'amphithéâtre gallo-romain de Saintes,* Paris, 1982, p. 40 *sq,* 78 *sq* et pl. XIV.

19. GRENIER, p. 985. L'auteur restitue une largeur de 95 m pour la piste du cirque d'Arles, de 100 m pour le *Circus Maximus* de Rome et de 84 m pour le cirque de Maxence.

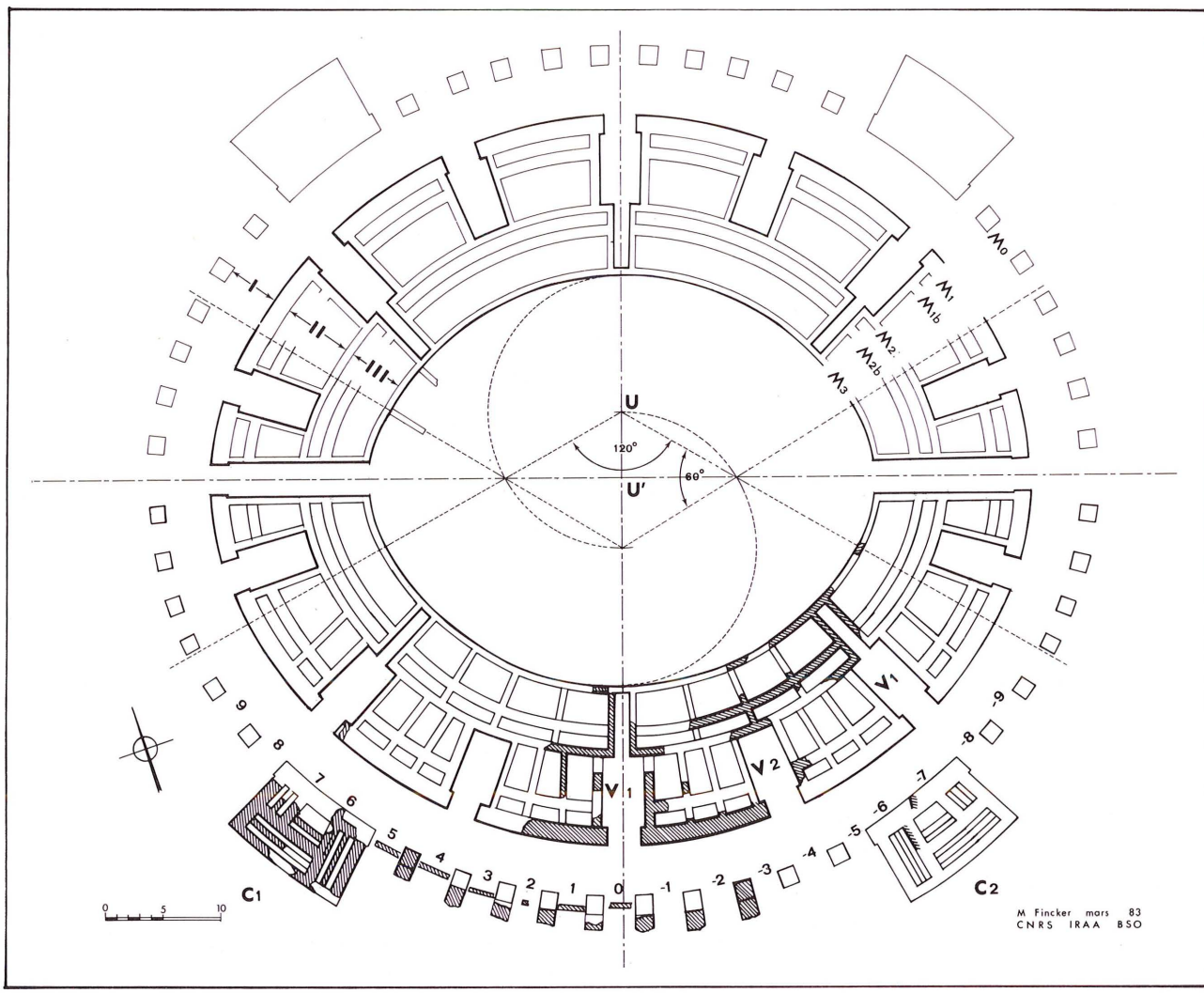

Fig. 8. — Hypothèse de restitution — un amphithéâtre ?

UN AMPHITHÉATRE ? (fig. 8)

L'axe de la travée 0, que ses propriétés nous ont permis de reconnaître comme un des axes de symétrie de l'édifice [20], ne peut être que le petit axe du monument. En effet, les travées positionnées sur les axes des amphithéâtres assuraient des fonctions précises : sur le grand axe, de larges passages reliaient directement l'arène à l'extérieur du bâtiment [21], tandis que sur le petit axe, des couloirs conduisaient les spectateurs de la galerie extérieure du rez-de-chaussée aux places d'honneur du *maenianum* inférieur. La circulation de la travée 0 qui ne débouche pas sur une hypothétique arène s'apparente de toute évidence par sa configuration et ses dimensions à un vomitoire de desserte du *maenianum* inférieur et matérialise, de ce fait, le petit axe de l'édifice.

Il est dès lors possible d'évaluer la forme et les dimensions de cet amphithéâtre ; il convient en premier lieu, pour obtenir une arène de proportions acceptables [22], d'infléchir à ses deux extrémités l'arc de cercle décrit par le mur M_3, la cavea est ensuite restituée par un report systématique de l'alternance des vomitoires V_1 et V_2. Elle se compose de trois *maeniana* : les circulations d'accès aux deux *maeniana* supérieurs restent telles que nous les avons définies

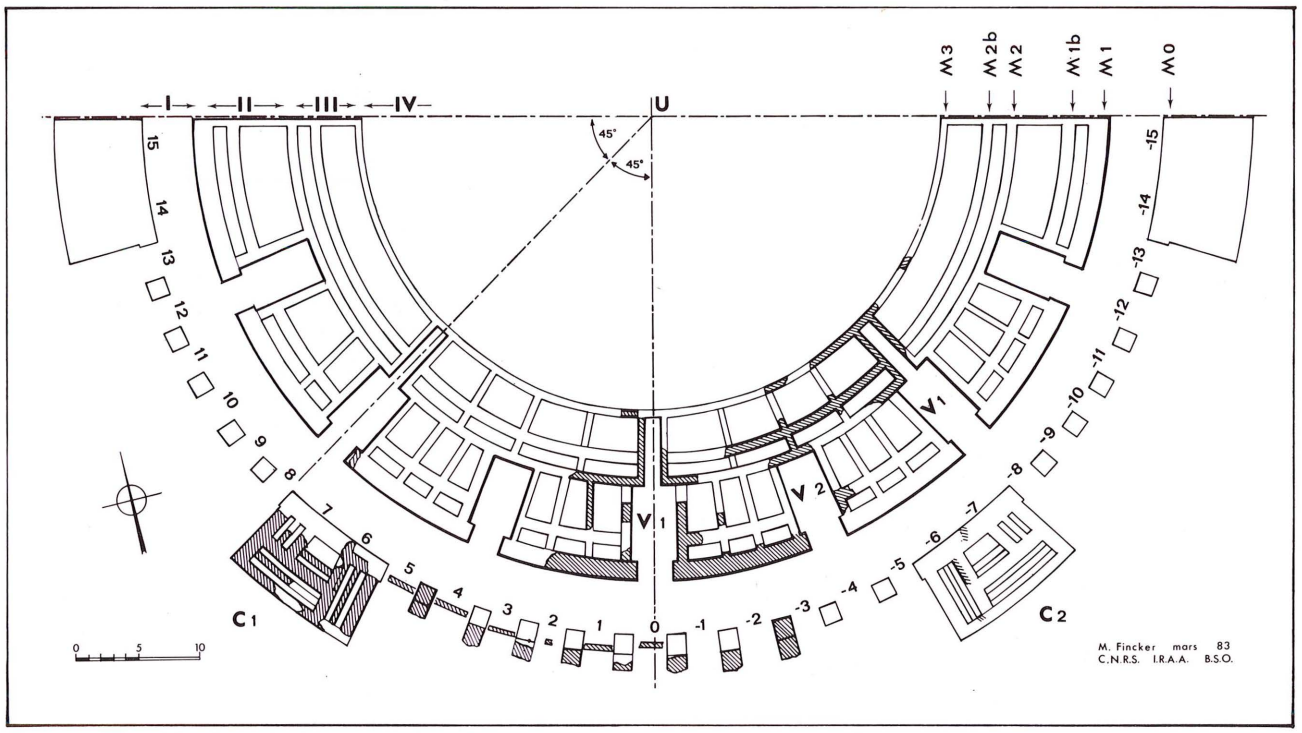

Fig. 9. — Hypothèse de restitution — un théâtre ?

plus haut [23], alors que le *maenianum* inférieur est desservi concurremment par les vomitoires V_1 et V_2 [24].

Nous obtenons ainsi un édifice de dimensions modestes qui en font un cas particulier d'amphithéâtre sur structure creuse [25] :

arène La = 43,50 m
la = 35,00 m
La/la = 1,24

hors œuvre [26] L = 82,00 m
l = 74,00 m

Les singularités de cette restitution doivent-elles nous inciter à rejeter cette hypothèse ou, au contraire, à supposer l'existence à Agen d'un amphithéâtre original ?

UN THÉATRE ? (fig. 9)

L'hypothèse du théâtre, envisagée ici pour la première fois à la suite des découvertes de 1983, sans s'imposer définitivement, permet une interprétation satisfaisante des vestiges. L'axe médian de l'édifice est donné par la travée 0 et l'emprise du bâtiment s'obtient en prolongeant les murs annulaires M_0, M_1,

20. Voir *supra*, p. 163.

21. Cette affirmation, ainsi que la suivante, sont basées sur l'observation des amphithéâtres bâtis sur structure creuse. On peut citer pour référence les amphithéâtres de Nîmes et d'Arles dont on trouve la bibliographie dans l'ouvrage de P. PINON, *Réutilisations anciennes et dégagements modernes des monuments antiques : Arles, Nîmes, Orange et Trèves, Caesarodunum*, sup. 31, 1979, p. 11 *sq.* et p. 46 *sq.*

22. Dans le tableau des dimensions et rapports de dimensions des amphithéâtres donné par J. DOREAU, J.-C. GOLVIN, L. MAURIN, *L'amphithéâtre gallo-romain de Saintes, op. cit.* p. 103, la proportion des arènes varie de 1,25 à 1,9. Quant à la forme de l'arène, si elle est généralement elliptique, son dessin peut être, soit celui d'une ellipse parfaite à deux foyers, soit, comme on l'observe à l'amphithéâtre de Vérone en Italie, une courbe à plusieurs centres : F. COARELLI, *Arena di Verona — venti secoli di Storia*, Verone, 1972, p. 23. Notre hypothèse qui reproduit une courbe ovale à quatre centres est donc vraisemblable pour la restitution du tracé de l'arène d'un amphithéâtre.

23. Voir *supra*, p. 165 : l'organisation spatiale.

24. A notre connaissance, le premier *maenianum* des amphithéâtres romains bâtis sur structure creuse, souvent intitulé *podium*, n'était desservi que par un seul type de vomitoire.

25. Nous remercions ici J.-C. GOLVIN à qui nous devons les comparaisons dimensionnelles de l'hypothétique amphithéâtre d'Agen avec celles d'autres édifices du même type. Notre monument serait à rapprocher des amphithéâtres de *Tusculum, Thermae Himerae* (Termini Imerse), *Paestum* et *Urbs Salvia* (Urbisaglia) qui, malgré leurs dimensions modestes, possédaient une galerie périphérique à arcades au rez-de-chaussée mais n'étaient pas totalement bâtis sur structure creuse.

M_{1b}, M_2, M_{2b} et M_3 jusqu'au diamètre perpendiculaire en U à l'axe de la travée 0. La cavea est restituée en reportant l'alternance des circulations relevées de part et d'autre de la travée 0 ; les travées radiales septentrionales doivent être élargies pour que le diamètre du théâtre coïncide avec le nu intérieur des murs sud des *paradoï* [27], d'autre part la logique de disposition [28] des édicules C_1 et C_2 impose leur reproduction sur les travées 14, 15 et −14, −15.

Le diamètre de l'édifice ainsi restitué atteint 86 m et sa *cavea* comprend quatre *maeniana* délimités par les murs M_0, M_1, M_2 et M_3. Les accès aux trois *maeniana* supérieurs restent tels que nous les avons décrits plus haut et le *maenianum* IV, dont les gradins étaient probablement appuyés contre un remblai, est desservi par les vomitoires V_1 ; chaque *maenianum* est ainsi desservi par un seul type d'accès.

Ainsi défini, cet édifice s'insère parfaitement dans le corpus des théâtres bâtis sur structure creuse du monde romain. Ses dimensions le placent entre les théâtre d'Arles et de Fréjus [29] alors que son organisation spatiale est à rapprocher de celle du théâtre de Ferento en Etrurie [30] : il possède la même combinaison de circulations radiales et annulaires, une galerie annulaire unique au rez-de-chaussée et son *maenianum* supérieur est desservi par des cages d'escaliers similaires.

Un autre argument pourrait étayer l'hypothèse du théâtre : c'est, en effet, dans ce secteur de la ville d'Agen que « l'antiquaire » Beaumesnil aurait vu un « aqueduc » ou plus exactement un mur percé de six arcades [31]. La description qui en est faite : « c'était une face géométrale comme serait un aqueduc » et l'orientation donnée : « ce monument... faisait face au nord-est » laissent penser qu'il pourrait s'agir des vestiges d'un mur de scène composé d'arcades. Toutefois, la personnalité de Beaumesnil, les suspicions qui pèsent sur son œuvre [32] et plus encore sur l'existence même des vestiges dessinés [33] ne permettent pas d'accréditer cette information qui resterait cependant troublante s'il s'avérait que ce monument était bien un théâtre.

L'analyse architecturale de l'ensemble des vestiges dégagés place Armand-Fallières depuis 1977 montre que si l'hypothèse d'un petit amphithéâtre reste plausible, malgré les aléas de sa restitution, les indices en faveur d'un théâtre sont les plus crédibles et permettent une restitution sans équivoque de l'édifice (fig. 10).

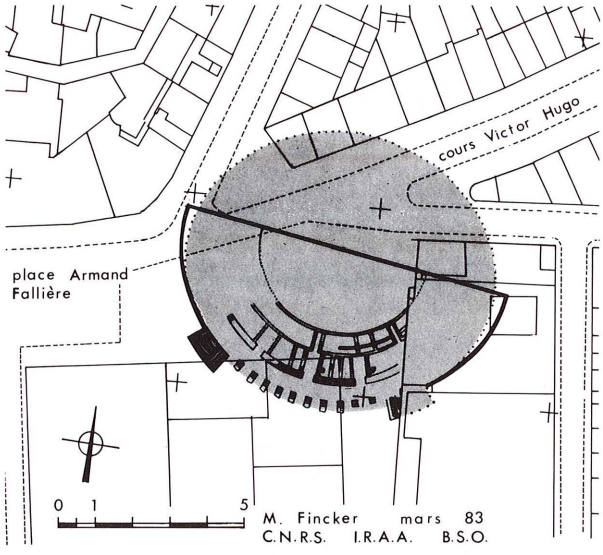

Fig. 10. — Emprise du monument de la place Armand-Fallières.

UN AMPHITHÉATRE RUE ÉMILE-SENTINI

A l'occasion d'un déplacement effectué à Agen, lors de la reprise des travaux sur le site du monument de la place Armand-Fallières, un employé du service du cadastre municipal avait attiré notre attention sur l'existence d'une structure ovale qui évoquait pour lui le tracé d'un amphithéâtre. Au nord de la ville, dans le quartier limité par les boulevards du Président-Carnot et Sylvain-Dumon, et par les rues Alsace-Lorraine et Émile-Sentini, le parcellaire présente, en effet, bon nombre d'irrégularités. Certaines d'entre elles ont de toute évidence été provoquées par l'installation de l'enceinte médiévale et par la présence d'un ruisseau, la Masse. En revanche, la structure ovale, visible sur les plans cadastraux de 1845 (fig. 11) et de 1973-1980 (fig. 12), et sur la photographie aérienne (fig. 13), semble, à priori, difficilement explicable, mais correspond bien à la trace qu'aurait pu laisser un amphithéâtre (fig. 14).

Cette identification qui peut paraître hasardeuse se trouve renforcée par plusieurs constatations.

Le cadastre de 1845 nous donne le nom ancien de la rue Émile-Sentini, *rue des Arènes,* et le plan actuel de la ville d'Agen mentionne encore une impasse qui lui est perpendiculaire, l'*impasse des Courtines des Arènes.* Ces « courtines » gardent vraisemblablement le souvenir des murs ruinés de l'édifice dont Boudon de Saint-Amans nous atteste l'existence au début du XIX[e] siècle : « ... une dépression de terrain demi-circulaire, d'un assez grand diamètre, bornée à l'est et au midi par un mur qui paraît de construction

	Arène La × la	La/la	Hors œuvre L × l
Tusculum	49,00 × 30,00	1,63	73,00 × 54,00
Thermae Himerae	51,00 × 30,00	1,70	87,00 × 66,00
Paestum 2[e] état	56,90 × 34,40	1,74	84,90 × 62,40
Urbs Salvia	60,60 × 38,60	1,55	96,60 × 74,60

D'autre part, l'arène que nous avons restituée (La/la = 1,24) est comparable dans ses proportions à celles des amphithéâtres gallo-romains adossés de Toulouse et Senlis.

	La × la	La/la
Augustomagus Sylvanectum	41,50 × 34,50	1,20
Tolosa	59,00 × 49,00	1,20

BIBLIOGRAPHIE

Tusculum :
M. Borda, *Tusculo* dans *Itinerari dei musei e monumenti d'Italia,* Roma, 1958, p. 18 *sq.,* fig. 5-10.
Thermae Himerae :
A. Salinas, *Termini Imerse, antico anfiteatro* dans *N.S.A.,* 6, Roma, 1909, p. 330-331 : fouille de deux travées du premier *maenianum* et du *podium.*
Paestum :
P.C. Sestieri, *Scavo nell'anfiteatro di Paestum* dans *Fasti archeologici,* XV, p. 260, n° 3764.
Urbs Salvia
R.V. Inglieri, *Urbisaglia, Atti della reale Accademia dei Lincei,* 1938, vol. 14, p. 127-129 et G. Annibaldi dans *F.A.* XI, 1956, p. 301, n° 4797 ; *E.A.A.,* 7, 1966, P. 1075.
Augustomagus Sylvanectum :
J.P. Adam, *Les arènes de Senlis,* extrait du sup. n° 1 aux *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis,* 1973.
Tolosa :
M. Labrousse, *Toulouse antique des origines à l'établissement des Wisigoths,* Paris, 1968, p. 445-455.

26. Ces dimensions ne tiennent pas compte des cages d'escaliers en saillie contre la façade.

27. Notons que ce positionnement ne répond pas à une règle du théâtre romain, mais à une suggestion de notre part. Il n'existe pas de véritable tracé type comme le suggère Vitruve, *De architectura,* V, 7, mais autant de modèles que de théâtres. Il nous faut néanmoins observer, avec D.A. Small, "Studies in theater design", dans *American Journal of Archaeology,* 87, 1, janvier 1983, p. 62, que dans les théâtres à *frons scenae* rectiligne, c'est le diamètre de l'*orchestra* qui dessine le nu intérieur des *paradoï* de neuf d'entre eux, comme nous le restituons ici.

28. Cf. *supra,* p. ? La disposition des cages d'escaliers C_1 et C_2 par rapport à l'axe 0.

29. Avec ses 86,00 m de diamètre, le théâtre d'Agen se situerait entre ceux de Vaison (Grenier, p. 766-772) et de Fréjus (Grenier p. 735-741) qui mesurent respectivement 78,00 m et 83,81 m et ceux d'Arles et d'Orange (Grenier, p. 742-765) qui dépassent les 100 m.

30. M. Torelli, *Guide archeologiche laterza Etruria,* Rome-Bari, 1982, p. 222, et surtout le plan donné par P. Coupel et E. Frezouls, *Histoire architecturale du théâtre romain,* dans *A.N.R.W.,* t. XII, 1, 1982, p. 364, fig. 6 et p. 372. Cette caractéristique présentée antérieurement comme distinctive d'un amphithéâtre par référence analogique à l'amphithéâtre de Pola est donc à reconsidérer. Ferento n'est d'ailleurs pas le seul théâtre où les cages d'escaliers extérieures soient attestées. Le théâtre de Cherchell en Maurétanie en possède aussi deux, disposées de part et d'autre du *sacellum* : cf. J.-C. Golvin et Ph. Leveau dans *M.E.F.R.A.,* t. XCI, 1979, p. 704 et fig. 8. Le théâtre du Mans (Grenier, p. 847-849) présente la même particularité et l'on y remarque deux édicules en saillie contre la façade derrière laquelle court, comme à Agen, un promenoir annulaire (Grenier, fig. 278, p. 848).

31. P. Beaumesnil, *Antiquités de la ville d'Agen,* manuscrit en dépôt à la Société académique d'Agen (désormais cité : Beaumesnil). Nous avons consulté une photocopie intégrale de ce document conservé à la bibliothèque de la Direction des Antiquités Historiques d'Aquitaine. Il s'agit du dessin n° 18, folio 26, reproduit dans *Archéologia,* p. 40.

32. Sur ce personnage, consulter Michaud, *Bibliographie universelle ancienne et moderne,* Paris, 1854, p. 407. Voir également les remarques très caustiques faites par E. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine, t. 2, Aquitaine,* Paris, 1908, p. 225, p. 247-248, n° 1293 et p. 384, n. 1, et par O. Hirschfeld, *C.I.L.,* t. XIII, I, 1, p. 118 qui le qualifie de « *falsarius impudentissimus* ».

33. Voir, par exemple, Boudon de Saint-Amans, p. 49, repris dans *Archéologia,* p. 43. Le flou qui entoure à la fois le personnage de Beaumesnil et les témoignages de ses contemporains ôte apparemment tout espoir de parvenir à une solution définitive.

romaine [34] ». Cette notation tout à fait précise et intéressante n'est cependant pas exploitée par l'auteur qui, après avoir émis l'hypothèse de l'existence d'un amphithéâtre, finit par y renoncer quelques lignes plus loin faute de davantage de documents, et place les arènes, non sans quelques doutes, dans le secteur de la place Armand-Fallières. Cette attitude tout à fait surprenante, alors que l'auteur avait en main la plupart des éléments dont nous disposons aujourd'hui, s'explique en fait par l'attraction exercée par les ruines du monument de la place Armand-Fallières située au sud de la ville. Attraction qui a encore joué récemment puisque la rue des Arènes a été mal localisée par la plupart de ceux qui ont étudié le monument. C'est ainsi que dans une étude consacrée aux rues d'Agen, les auteurs affirment, sans en fournir la justification, que « si vraiment les arènes romaines se trouvaient... à l'entrée du cours Victor-Hugo..., il est logique de penser que la rue qui desservait l'édifice s'appelait rue des Arènes. On ne voit pas pourquoi on aurait donné ce nom à une voie éloignée des arènes alors que celles-ci, ou des ruines imposantes, existaient encore [35] ». Et les fouilleurs de 1977 et 1978 supposent pour leur part un dédoublement du toponyme puisqu'ils parlent d'une « autre rue des Arènes » pour désigner l'actuelle rue Émile-Sentini [36]. Quant à Beaumesnil, qui connaissait l'existence de la véritable rue des Arènes, il l'a prolongée vers l'est en la confondant avec la rue du Pin, ce qui lui a permis de localiser un amphithéâtre totalement imaginaire, à l'est de la ville, près de la route de Toulouse [37].

Poussées à l'extrême, ces affirmations nous mettent donc en présence de trois amphithéâtres et de deux rues des Arènes à Agen, ce qui paraît quelque peu exagéré !

En fait, rien ne permet de penser que la rue des Arènes se soit jamais située ailleurs qu'à l'emplacement de l'actuelle rue Émile-Sentini. Et tout ce qui a pu être écrit sur son déplacement ou son dédoublement nous paraît résulter d'une lecture hâtive des documents cadastraux et surtout du désir de faire coïncider les données qu'ils nous fournissent avec une réalité parfois insuffisamment assurée.

Si nous revenons maintenant à la structure de la rue Émile-Sentini, nous constatons que les dimensions relevées renforcent l'hypothèse de l'amphithéâtre. L'ovale mesure, en effet, 110 à 120 m de longueur dans son plus grand diamètre, et 90 à 95 m dans le plus petit. En l'état actuel de nos connaissances, ces chiffres ne constituent évidemment qu'une approximation. On peut cependant déjà les rapprocher de ceux que nous donnent J. Doreau, J.-C. Golvin et L. Maurin pour les amphithéâtres de Lambèse (grand axe : 104,60 m ; petit axe : 94,00 m), de Windisch (G.A. : 112,00 m ; P.A. 98,00 m), de Fréjus (G.A. : 113,85 m ; P.A. : 82,20 m) et d'Avenches (G.A. : 115,00 m ; P.A. : 87,00 m) [38]. Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut ajouter à cette liste les amphithéâtres d'Amiens (G.A. : 119,00 m, P.A. : 100,00 m), de Besançon (G.A. : 110,00 m au minimum ; P.A. : non mesuré), de Narbonne (G.A. : 121,60 m ; P.A. : 93,20 m ; de Rodez (G.A. : 110,00 m ; P.A. : 97,00 m) et de Toulouse (G.A. : 111,00 m ; P.A. : 101,00 m) [39]. Ces dimensions correspondent donc à celles d'un amphithéâtre de taille moyenne pouvant accueillir de 12 000 à 15 000 spectateurs qui conviendrait bien à une capitale de cité gallo-romaine.

Une étude plus approfondie du parcellaire (fig. 14) apporte d'autres éléments à l'appui de l'hypothèse présentée. Il apparaît en effet que la rue Jules-Cels qui divise l'ovale en deux moitiés sensiblement égales, pourrait reprendre le tracé du grand axe de l'amphithéâtre supposé. Mais on constate aussi qu'il subsiste non seulement la trace d'un ovale, mais aussi celle de plusieurs structures annulaires et rayonnantes qui apparaissent encore nettement marquées par la forme aberrante de certaines parcelles du cadastre de 1973-1980 [40]. Des indications très suggestives sont également fournies par l'examen de la photographie aérienne, singulièrement dans la disposition des toitures dont le faîte suit la courbure de l'ovale (fig. 13). Il faut donc supposer que les bâtiments actuels ont été implantés en tenant compte à la fois de la forme générale de l'amphithéâtre et de ses aménagements internes. Cela signifierait que le quartier a été loti alors qu'il subsistait de l'édifice des vestiges suffisamment imposants pour en justifier la conservation et l'utilisation dans les constructions ou en limites de parcelles.

Fig. 11. — Extrait du plan cadastral de 1845.

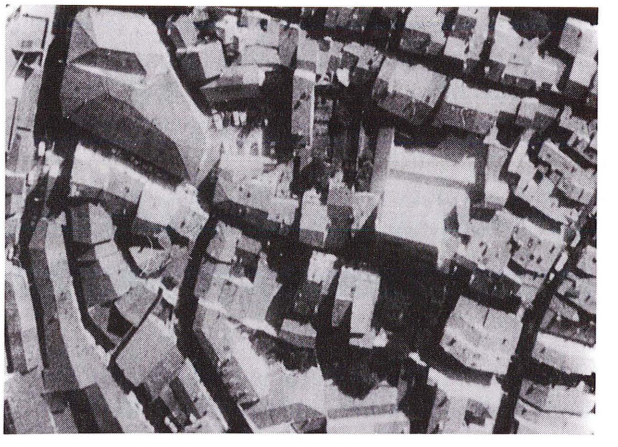

Fig. 13. — Extrait de la photographie aérienne.

Fig. 12. — Extrait du plan cadastral de 1978-1980.

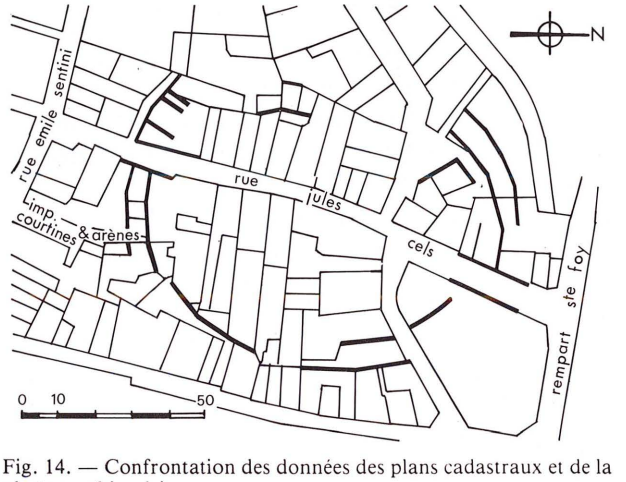

Fig. 14. — Confrontation des données des plans cadastraux et de la photographie aérienne.

34. BOUDON DE SAINT-AMANS, p. 47-48.

35. A. SOULAGE, M. LUXEMBOURG, P. JEANTIN, « Les rues d'Agen racontent leur histoire », *Recueil des Travaux de la Société académique d'Agen,* 3e série, t. 2, 1973, p. 55-56. A noter que si Boudon de Saint-Amans connaissait l'existence de la véritable rue des Arènes (cf. *supra,* n. 34), dans un rapport sur le manuscrit de Beaumesnil publié dans le *Second Recueil des Travaux de la Société d'Agriculture Sciences et Arts d'Agen,* 1812, p. 255-256, il émet des suppositions assez curieuses à son sujet : « il se peut que le nom d'une rue plus ancienne lui ait été transportée, ou bien qu'avant la construction des derniers murs, elle fit quelque détour pour se rendre aux Arènes ». La seconde hypothèse s'explique par le fait que, suivant en cela l'opinion de la plupart de ses devanciers, il localise les « Arènes » dans le secteur de la place Armand-Fallières.

36. *Archéologia,* P. 46.

37. Beaumesnil, sur le dessin intitulé « Carte et plan de la ville d'Agen, et les proches entours », joint à son manuscrit. L'auteur précise : « J'ai placé les Arènes ici par conjecture, et sur ce que la rue du Pin s'appelle aussi la rue des Arènes ainsi cette tradition doit faire penser qu'elles devaient être situées à peu près où je les place. »

38. J. DOREAU, J.-C. GOLVIN, L. MAURIN, *L'amphithéâtre gallo-romain de Saintes,* Paris, 1982, p. 103.

39. Amiens : J.-L. MASSY, *Amiens gallo-romain,* Heilly, 4e trim. 1983, p. 86, *sq.,* Supplément à la Revue archéologique de Picardie ; Besançon : GRENIER, p. 692-695 ; Narbonne : GRENIER, p. 640-642 : Rodez : GRENIER, p. 669 ; Toulouse : GRENIER, p. 663-667 et M. LABROUSSE, *Toulouse antique,* Paris, 1968, p. 445-455 et fig. 47-48.

40. Voir notamment sur le cadastre de 1973-1980 les parcelles n°433-434-435-437-438-439-440-441, 284-285-287, 302-303-304-314.

Le parcellaire d'Agen conserve donc l'empreinte d'une structure ovale que ses dimensions, sa morphologie générale et la toponymie du quartier permettent d'identifier à un amphithéâtre. Il faut cependant reconnaître que, dans l'état actuel de nos connaissances, il n'existe aucune preuve archéologique à l'appui de cette hypothèse, mais uniquement des présomptions qui paraissent sufffisamment fortes. Dans le cas contraire, il resterait alors à déterminer la nature de cette structure ovalaire dont nous ne pouvons proposer aucune autre identification cohérente.

Un autre problème à examiner serait celui de son insertion dans l'enceinte médiévale qui, dans l'un de ses états au moins, passait à proximité [41]. S'il s'agit bien d'un amphithéâtre, il n'est pas exclu qu'en raison de sa masse, il ait été intégré au rempart ou utilisé comme bastion, ce qui est attesté à plusieurs reprises, mais pour des enceintes de l'Antiquité tardive comme celles d'Amiens, de Tours et de Périgueux. Peut-être faudrait-il aussi reprendre le problème apparemment complexe des fortifications médiévales d'Agen et déterminer si certaines portions n'appartiennent pas en fait au rempart du Bas-Empire dont aucune trace sûre ne semble jamais avoir été signalée [42].

Mais seuls l'examen systématique des caves et des sous-sols, le relevé précis des structures existantes et le dépouillement exhaustif des sources anciennes, écrites ou figurées, permettront de proposer une solution définitive aux problèmes posés par cette structure ovale.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Si le monument de la place Armand-Fallières est bien un amphithéâtre, comme cela a tout d'abord été proposé, il faut admettre la présence à Agen de deux édifices de ce type. Pour surprenant que cela paraisse, on ne peut en écarter définitivement la possibilité, un amphithéâtre ayant pu succéder à l'autre, trop petit, mal situé ou en mauvais état. Il faut rappeler à ce propos que les auteurs de l'article d'*Archéologia* insistent à diverses reprises sur la vulnérabilité du quartier aux inondations et évoquent la possibilité « qu'un autre grand bâtiment (théâtre, amphithéâtre ?) pourrait avoir pris le relais » de celui de la place Armand-Fallières [43].

Mais cette hypothèse ne serait plus nécessaire si, comme le suggère l'étude architecturale, cet édifice est en fait un théâtre. Cependant la présence à Agen de deux monuments de spectacle est remarquable. En effet, comme l'a encore récemment souligné Louis Maurin, si les chefs-lieux des cités de l'Aquitaine possèdent presque tous leur amphithéâtre, les théâtres, qu'ils soient seuls ou associés à un amphithéâtre, y sont en revanche rarissimes [44]. A l'exception de Saint-Bertrand-de-Comminges, qui constitue un cas à part puisqu'il s'agit d'une colonie, primitivement rattachée à la province de Narbonnaise, on ne peut guère en effet mentionner que Cahors qui ne possédait apparemment qu'un théâtre [45]. En effet, l'existence de celui de Limoges reste douteuse [46] et aucune trace archéologique n'a pu être relevée de celui de Saintes [47], et des villes comme Bordeaux, Périgueux ou Poitiers n'en ont apparemment jamais possédé.

41. Un plan d'ensemble des enceintes a été publié par J. DÉSERT et A. JEREBZOFF dans la notice consacrée à Agen dans *Archéologie urbaine. Actes du Colloque international de Tours, Paris,* Paris 1982, p. 275. Les auteurs, d'après les conventions graphiques employées, pensent que le secteur qui nous intéresse est une extension de l'enceinte du XIII[e] siècle. J. CLEMENS, dans le *Plan d'Occupation des Sols historique et archéologique* (P.O.S.H.A.), Université de Bordeaux III, C.R.O.S. (J.-B. Marquette), affirme, au contraire, qu'il s'agit de la « 1[re] enceinte ». Voir notamment les sites n° 32, p. 125-126 et 35 p. 133-135 ainsi que 33 p. 127-129.

42. Cf. dans la notice de J. DÉSERT et A. JEREBZOFF citée *supra,* p. 277, la remarque suivante : « Nous n'avons pour l'instant pas trouvé trace d'un rempart analogue à ceux qui défendaient bien des villes gauloises à partir du III[e] siècle. »

43. *Archéologia,* p. 46.

44. J. DOREAU, J.-C. GOLVIN, L. MAURIN, *L'amphithéâtre gallo-romain* de Saintes, Paris, 1982, p. 13-15 ; sur ce problème, voir aussi L. MAURIN, *Saintes antique,* Saintes, 1978, p. 109. A l'inverse, l'auteur remarque qu'en Aquitaine les théâtres sont des monuments ruraux au caractère religieux nettement marqué.

45. Sur cet édifice, cf. GRENIER, p. 837-839 et R. LEQUÊMENT, « Informations archéologiques », *Gallia,* t. 41, 1983, p. 494 et fig. 24.

46. Cf. les remarques de L. MAURIN, *op. cit., supra,* , p. 40. Mais l'existence de ce monument a parfois été défendue et non sans arguments semble-t-il ; cf. GRENIER, p. 834 et P.P. LOUSTAUD, *Limoges gallo-romain,* Limoges, 1980, p. 41.

47. Cf. les remarques de L. MAURIN, *op. cit., supra,* n. 40.

Si nous considérons maintenant le cas des autres provinces des Trois Gaules, nous constatons qu'en Belgique, Trèves semble avoir été dans le même cas [48] et que seules pourraient faire exception Soissons et peut-être Metz, si ce que l'on appelle le « petit amphithéâtre » doit bien être assimilé à un théâtre [49]. En Lyonnaise, en revanche, quatre villes au moins possédaient les deux types d'édifice : Lyon, Autun, Paris et Rouen [50], et des théâtres sont attestés à Évreux, à Feurs, au Mans et à Meaux [51]. En outre, un certain nombre de chefs-lieux de cités possédaient un édifice mixte, adapté aux deux types de spectacles : c'est le cas d'Angers, de Jublains, de Lillebonne, de Lisieux, de Paris et de Vieux [52]. Les théâtres et les édifices assimilés, qui paraissent rarissimes dans les chefs-lieux des cités d'Aquitaine ou de Belgique, sont donc très bien attestés en Lyonnaise.

Cette constatation, jointe à celle de l'existence probable d'un théâtre à Agen, obligent à reposer le problème pour l'Aquitaine. Dans cette province, en effet, outre Saint-Bertrand-de-Comminges, deux et probablement trois villes, Cahors, Agen et Limoges, possédaient un théâtre et, pour les deux dernières, également un amphithéâtre. L'absence du premier type d'édifice dans les autres chefs-lieux de cités est-il l'effet d'un particularisme local ou, au contraire, l'expression d'une connaissance partielle et très insuffisante de ces villes antiques ? En l'état actuel de la question, cette seconde solution nous semble préférable. L'absence d'études d'ensemble et d'une véritable programmation de la recherche, incluant une nouvelle approche de toute la documentation écrite, figurée et archéologique disponible, explique pour une très large part ces anomalies apparentes. La conséquence directe de cette situation est que des édifices dont il ne subsiste plus de traces monumentales apparentes, qu'ils aient été détruits ou qu'ils aient été construits en matériaux légers [53], nous demeurent totalement inconnus. Mais, il faut le répéter, seule une nouvelle approche de l'histoire urbaine de ces villes du Sud-Ouest, comme d'autres régions de France, permettra de remédier à cette situation.

48. Sur l'amphithéâtre de Trèves, cf. GRENIER, p. 705-711 et la notice de H. CUPPERS dans le catalogue d'exposition *La civilisation romaine de la Moselle à la Sarre,* Mayence, 1983, p. 284-285. On ne peut en effet assimiler à un édifice urbain le théâtre religieux situé dans la zone cultuelle de l'Altbachtal, étudié par E. GOSE, *Der gallo-römische Tempelbezirk im Altbachtal zu Trier,* Mayence, 1972.

49. Soissons possédait un théâtre fouillé au siècle dernier : GRENIER, p. 841-843. Outre son grand amphithéâtre (GRENIER, p. 699-704 ; Ed. Frezouls, *Les villes antiques de la France,* I. Belgique, Strasbourg, 1982, p. 329-332), Metz possédait un autre édifice, le « petit amphithéâtre » (GRENIER, p. 704) récemment assimilé à un théâtre par G. COLLOT qui se fonde sur l'absence de gradins dans la partie sud du monument : cf. le catalogue d'exposition *La civilisation romaine de la Moselle à la Sarre,* Mayence, 1983, p. 253-255.

50. Lyon possédait en outre un odéon et un cirque (GRENIER, p. 685-688, 786-798, 979-982, 993). Pour Autun, cf. GRENIER, p. 689-691 et 799-803 et P.M. DUVAL et P. QUONIAM, Gallia, t. 21, 1963, p. 169-176 ; Paris, P.M. DUVAL, *Paris antique,* Paris, 1961, p. 179-196 ; Rouen, D. HALBOUT et coll., *Rouen gallo-romain, fouilles et recherches archéologiques 1978-1982,* catalogue d'exposition, Rouen, 1982, p. 5-9.

51. Évreux : GRENIER, p. 950-952 ; Feurs : GRENIER, p. 829 et *C.I.L.,* t. XIII, n° 1642 ; Le Mans : GRENIER, p. 840 et 847-849 ; Meaux : GRENIER, p. 846 et *C.I.L.* t. XIII, n° 3024.

52. Angers : GRENIER, p. 839 et M. PROVOST, *Angers gallo-romain. Naissance d'une cité,* Angers, 1978 p. 72-76 et fig. p. 57 ; Jublains : GRENIER, p. 964-966 ; Lillebonne : GRENIER, p. 891-898 Lisieux : GRENIER, p. 917-920 ; Paris : P.M. DUVAL, *Paris antique,* Paris, 1961, p. 179-196 ; Vieux : GRENIER, p. 913-916.

53. Voir, par exemple, le cas du théâtre de Feurs, d'abord construit en bois, puis rebâti en pierre sous le règne de l'empereur Claude *theatrum quod / Lupus Anthi f(ilius) ligneum posuerat, / d(e) s(ua) p(ecunia) lapidem constituit : le théâtre que Lupus, fils d'Anthus, avait construit en bois, il l'a reconstruit en pierre à ses frais : C.I.L.,* t. XIII, n° 1642. Bien qu'on ne puisse de façon certaine la rapporter à l'édifice de la place Armand-Fallières, il faut remarquer que dans l'inscription d'Agen *C.I.L.,* t. XIII, n° 925, citée *supra,* n. 1, on précise bien que les *ostia et postes* sont *lapideas,* c'est-à-dire en pierre, ce qui tend à prouver que ce n'était pas toujours le cas.